



Signalement de situations de bâti dégradé

Depuis 2023, l'État a mis en place une plateforme en ligne à la disposition de toute personne concernée par l'habitat indigne, permettant de signaler toute situation de bâti dégradé (immeuble menaçant ruine, logement insalubre, désordres structurels, problèmes de sécurité).

Pour effectuer un signalement, nous vous invitons à vous rendre sur le site :

<https://signal-logement.beta.gouv.fr/>, et à compléter le formulaire dédié. (Merci d'indiquer l'adresse précise du bien concerné, la nature des désordres constatés et, si possible, de joindre des photographies).

Ce mode de saisine permet un traitement plus rapide et un meilleur suivi des demandes, par tous les acteurs et partenaires. Ainsi, tous les signalements arrivent au **service habitat indigne de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée**.

Autrement, vous pouvez contacter directement l'Agglo CAHM, par téléphone au **04-99-47-48-79**, ou par mail à : batidegradeagglohm.net.